

## Réseau Education sans Frontières<sup>1</sup>

Le Réseau Éducation sans frontières, ou RESF, est un réseau composé de collectifs, de mouvements associatifs, de mouvements syndicaux, de certains partis politiques et de personnes, militants contre l'expulsion d'enfants scolarisés en France liée à celle de leurs parents en situation irrégulière. Au 3 décembre 2005, le Réseau compte plus de 120 organisations et collectifs dispersés dans toute la France.

La création du Réseau : Le 26 juin 2004 se tient, à la Bourse du Travail de Paris, une réunion rassemblant des enseignants et du personnel de l'Éducation Nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des organisations attachées à la défense des Droits de l'Homme. Ces personnes ont une préoccupation commune : la situation précaire des élèves majeurs «sans-papiers» et les familles sans papiers d'enfants mineurs scolarisés (de la maternelle à l'université) et décident ce jour-là de créer un Réseau de soutien à ces enfants, nommé Réseau Éducation sans frontières (RESF).

Qui cela concerne-t-il exactement ? D'après la législation française, un mineur ne peut être contraint à quitter le territoire. On ne peut donc pas réellement parler de «mineurs sans-papiers». Néanmoins, leurs parents, eux majeurs, s'ils sont sans-papiers, restent parfaitement «expulsables», et leurs jeunes enfants se retrouvent, par conséquent, forcés de quitter eux aussi le territoire français, sans quoi ils seraient séparés de leurs parents. Le Réseau, ayant pour but de permettre aux mineurs scolarisés en France de rester sur le territoire s'ils le souhaitent, demande donc, non seulement la régularisation des jeunes étudiants et lycéens majeurs, mais également celle des parents d'enfants scolarisés en France (les jeunes mineurs étant donc déjà en situation régulière). L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme préserve le droit à une «vie familiale normale». Au nom de cet article, il est difficile, voire à la limite de l'illégalité, pour un État de séparer une famille, qui se retrouve alors en présence de familles ni expulsables, ni régularisables. On parle alors de «ni-ni».

Les collectifs : présents dans presque tous les départements, ils mènent des actions locales, relayées nationalement par internet : diffusion des informations, pétitions, appels à des rassemblements, appel à présence dans les Tribunaux. La force du réseau est la rapidité de la diffusion de l'information et son impact très large. Les réactions massives ont permis de nombreuses fois que des expulsions soient évitées.

Parrainages : Dans tous les collectifs, des parrainages républicains sont organisés dans les mairies. Par cet acte symbolique, des parrains et marraines issus de la société civile, élus, artistes, s'engagent solennellement à soutenir et protéger leurs filleuls et à faire pression sur les autorités en vue de les faire adhérer aux valeurs républicaines.

(1) sources : site RESF: <http://www.educationsansfrontieres.org/>; wikipédia